## DEUX LETTRES ONT ÉTÉ ADRESSÉES AU MINISTRE DES FINANCES

# Les retraités revendiquent la réduction de l'IRG

***Les retraités revendiquent la réduction de l'IRG pour les pensions supérieures à 20 000 DA. C'est ce qu'indique une source proche du ministère des Finances, au lendemain d'une demande formulée par les syndicalistes de la Fédération nationale des travailleurs retraités (FNTR- UGTA), dans une lettre adressée au premier argentier du pays.***

**Abder Bettache - Alger (Le Soir)** - Deux lettres ont été adressées à M. Karim Djoudi, ministre des Finances, selon notre source. La première date du 22 mars, alors que la seconde remonte au 31 août dernier. La lettre de rappel a été adressée au ministre des Finances du fait qu'aucune suite n'a été donnée à la première correspondance.

Dans cette dernière, dont *Le Soir d'Algérie* a pu obtenir une copie, les animateurs de la Fntr portent à la connaissance du ministre que «l'impôt sur la pension de plus de 20 000 DA est le même que celui appliqué à un salarié en activité».

Cette situation, ajoute-t-on, «provoque une injustice entre deux retraités contribuables, soit l'un percevant une pension inférieure ou égale à 20 000 DA et l'autre percevant une pension de plus de 20 000 DA».

«Le retraité dont la pension est inférieure ou égale à 20 000 DA n'est, bien sûr, pas soumis à cotisation IRG, tandis que le retraité dont la pension est de 20 010 DA cotise à hauteur de 1 002 DA, alors qu'il n'y a que 10 DA d'écart entre les deux rémunérations.

Autrement dit, un retraité dont la pension est de 20 000 DA perçoit un montant supérieur à un autre retraité dont la pension est de 20 010 DA (20 010 DA - 1002 DA = 19 008 DA).

«(…) Nous ne réclamons pas, loin s'en faut, l'exonération de l'IRG à toutes les pensions, mais nous considérons qu'il est tout à fait raisonnable de réduire dégressivement l'IRG pour les pensions de plus de 20 000 DA.

Pour rappel, le nouveau barème IRG promulgué par l'ordonnance n°08-02 du 24/07/2008 rentrait dans le, cadre de la loi de finances complémentaires pour l'année 2008.

Or, selon la même source, «grande était la déception des retraités qui ont subi une diminution de leurs pensions à l'occasion de la revalorisation annuelle, avec effet rétroactif de quatre mois, effectuée en août dernier». «C'est le cas d'un retraité dont la pension mensuelle atteint 19 600 DA. Les services de la CNR devant mettre en œuvre l'arrêté de revalorisation signé par le ministre du Travail et de la Sécurité sociale ont réévalué cette pension de 5 % pour la porter à 20 580 DA, soit 19 600 DA + 980 DA représentant cette revalorisation.

Ce chiffre ainsi déterminé dépasse le montant maximum concerné par l'exonération et doit donc subir une ponction IRG, évaluée à 1 116 DA.

De ce fait, le montant de la pension de ce retraité ne sera plus que de 19 464 DA. Appliquée en août 2009 avec effet à compter du mois de mai 2009, cette opération se solde par un trop perçu, alors que ce retraité attendait avec impatience un rappel de 980 DA X 4 (mai, juin, juillet et août), soit 3 920 DA, pour faire face à la cherté des produits de première nécessité au cours de ce mois de Ramadan», indique-t-on dans le document.

En somme, dans sa correspondance du 31 août dernier, les syndicalistes de la Fédération nationale des travailleurs retraités réitèrent «notre réclamation afin de procéder à la réduction du barème IRG pour la tranche des montants de 20 000 DA et plus, de manière à atténuer cette injustice».

«Ce réajustement n'ayant pas été pris en considération dans la loi de finances complémentaires pour 2009, nous vous prions de le concrétiser dans la prochaine loi de finances (LF 2010)», est-il conclu.

**A. B.**

Photo :Samir Sid.

Une revalorisation qui pénalise certains retraités.

## COMMUNIQUÉ

# Nedjma félicite les Verts

Nedjma, sponsor officiel et principal de l'équipe nationale et de la Fédération algérienne de football (FAF), s'associe à la liesse nationale après la victoire des Verts contre la Zambie en match retour des éliminatoires à la Coupe d'Afrique des nations et à la Coupe du Monde.

Ce succès triomphal vient confirmer l'immense potentiel des joueurs de l'équipe nationale. En effet, les Verts persistent et signent en remportant ce match retour qui les place en très bonne position et leur donne de fortes chances de se qualifier à la Coupe du Monde.

A propos de cette victoire des Verts, Joseph Ged, directeur général de Wataniya Télécom Algérie, déclare : «Les Verts ont prouvé que les victoires remportées successivement ne sont pas le fruit du hasard et qu'elles sont le résultat concret de leurs efforts, de leur talent et de la qualité de leur jeu. Je tiens à les féliciter chaleureusement, pour les belles sensations qu'ils nous procurent à chaque fois.

Je félicite par la même occasion l'ensemble du staff technique et administratif qui a réalisé un travail remarquable, un vrai travail d'équipe. Et je réitère mon soutien ainsi que celui de ma compagnie, engagée par tous ses moyens humains et matériels afin de fournir le meilleur environnement propice au succès des Verts. Grâce à cette victoire, nous croyons, comme tous les Algériens, que la qualification à la Coupe du Monde est à portée de main.»

En tant que partenaire de choix, Nedjma a toujours soutenu et encouragé les joueurs ainsi que le staff technique et administratif de l'équipe nationale en étant continuellement à leurs côtés.

«Ma'ak ya el Khadra, Ma'ak ya Dzaïr».

## ACCÈS AU CRÉDIT LOGEMENT

# De nouvelles aides au profit des couches moyennes

***Des aides nouvelles pour l'accès au crédit immobilier seront développées au profit des couches moyennes. Quant aux logements non parachevés, ils ne seront plus livrés en l'état.***

C'est ce que le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, qui a auditionné hier le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, Noureddine Moussa, a résolu. Ainsi, le chef de l'Etat a instruit le gouvernement de «mettre en place de nouveaux mécanismes d'appui au coût du crédit logement devant bénéficier aux autres catégories de citoyens, ainsi que les mesures d'appui aux promoteurs immobiliers».

Ces mécanismes complètent les meures incitatives à l'accès aux crédits pour la promotion immobilière récemment décidées pour les fonctionnaires.

La construction de logements sociaux locatifs sera poursuivie mais réservée uniquement aux citoyens aux revenus modestes, selon le chef de l'Etat. Une manière de conforter la réalisation à l'horizon 2014 d'un second programme de construction de un million de logements urbains et ruraux. Et ce alors que la fin 2009 est censée voir la livraison de 1 050 000 logements. A ce propos, le président de la République a instruit le gouvernement de «s'investir dès à présent pour garantir la livraison d'un nouveau million de logements durant ce quinquennat (2010-2014)».

D'autre part, le président de la République a également instruit le gouvernement «de poursuivre la lutte contre l'habitat précaire, à travers des réalisations de logements au profit des personnes concernées déjà recensées, et d'appliquer la loi contre toutes tentatives de faire perdurer ce phénomène portant atteinte à l'intégrité urbaine des villes du pays».

Voire, selon Abdelaziz Bouteflika, «mettre définitivement un terme aux livraisons de logements sans parachèvement de toutes les viabilisations requises, tout comme la réhabilitation du vieux bâti doit se poursuivre en intégrant la contribution financière des propriétaires publics ou privés des bâtisses».

Comme il est question de renforcer la production de ciments et autres agrégats requis, afin d'améliorer la disponibilité des matériaux de construction, moderniser les entreprises publiques de réalisation encore viables et appuyer le développement des entreprises privées de construction. Il est également question de poursuivre les opérations d'amélioration et résorption des déficits en VRD, parachever les révisions des plans d'urbanisme, mettre en œuvre la loi relative au parachèvement des constructions et assurer une plus grande maîtrise du cadre urbanistique.

**C. B. / APS**

## PROGRAMME DE UN MILLION DE LOGEMENTS

# 1 050 000 unités livrées fin 2009

Selon l'audit du ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le nombre des logements réalisés durant les cinq dernières années a, à juin 2009, atteint près de 920 000 unités dont 58% de logements urbains et 42% de logements ruraux. A la fin de cette année, les livraisons totaliseront près de 1 050 000 unités. L'audit évoque aussi la mise à jour des plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) dans 1050 communes, l'achèvement de près de 5 000 plans d'occupation des sols, ainsi que la réalisation de plus de 1 000 études géotechniques d'urbanisation pour la prévention des risques majeurs, notamment sismiques. De même, l'on évoque la conduite d'un vaste programme d'amélioration urbaine, pour réduire les déficits en viabilisation et améliorer le tissu urbain, dans 12 000 sites à travers le territoire national.

**C. B.**